



El Nadège PETRUCCI – www.inway.coach

Siège social : 42 rue de Tauzia 33800 BORDEAUX – Tél. +33 (0)6 50 90 95 46 – contact@inway.coach SIRET 511 007 569 00037 – NAF 7022Z – N° de TVA intra FR90511007569 – Dispensé d'immatriculation au RCS – Organisme de formation enregistré sous le n° 75 33 122 1333. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



Les enjeux du bilan de compétences

Le bilan de compétences répond à des enjeux importants pour la personne qui s'inscrit dans cette démarche. Il peut répondre à :

- Faire un état des lieux objectif de son parcours professionnel et de ses compétences
- Mieux se connaître pour mieux cibler les domaines qui conviendront avec sa personnalité
- Répondre à un besoin de plus en plus important de donner du sens à son avenir professionnel
- S'inscrire dans une démarche professionnelle mûrement réfléchie
- Trouver une voie professionnelle en phase avec ses valeurs profondes
- Identifier quelles compétences acquises sont transférables à d'autres secteurs d'activité
- Déterminer quels secteurs permettront de se réaliser pleinement
- Changer d'activité, la modifier ou encore déterminer une mobilité interne

Les objectifs

- Identifier son mode de fonctionnement et ses besoins essentiels.
- Faire émerger ses motivations profondes et ses valeurs essentielles.
- Réaliser un diagnostic complet de ses compétences acquises en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être
- Conscientiser ses forces, son potentiel, ses intérêts et ses axes de développement, ses zones de vigilance.
- Définir précisément quelles sont les **compétences transversales** et vers quels métiers elles peuvent diriger
- Valider son bagage professionnel existant et la nécessité éventuelle de compléter son parcours par une formation spécifique.
- **Préciser son projet professionnel** et **établir un plan d'action concret** concordant avec son profil, ses aspirations mais aussi prenant compte du marché de l'emploi.

Les étapes du bilan de compétences

- 1. Rendez-vous d'information préalable, gratuit et sans engagement
- 2. Financement sollicité
- 3. Co-élaboration du planning prévisionnel des séances
- 4. Signature de la convention
- 5. Déroulement du bilan de compétences en 3 phases
- 6. Entretien de suivi 6 mois après la fin du bilan de compétences





Les modalités et moyens pédagogiques

Modalités d'intervention :

- Entretiens individuels au cours d'échanges en face à face.
- Présentiel ou Distanciel
- Engagement de neutralité et de confidentialité
- Accompagnement global de 24 heures
- 8 séances
- Durée de 8 semaines à 3 mois environ

Moyens pédagogiques :

- Analyse des modes de fonctionnement et de la personnalité
- Outils et supports pour chaque étape du bilan
- Adaptabilité permanente du contenu selon les besoins exprimés.
- Questionnaires de personnalité
- Définition du type de personnalité MBTI ®
- Tests d'orientation professionnelle
- Portefeuille de compétences
- Compte-rendu de synthèse

Le bilan de compétences peut se réaliser en présentiel si vous résidez proche de Bordeaux, à distance ou bien en utilisant les deux modalités, selon vos préférences et contraintes.



BILAN DE COMPÉTENCES

Mon Projet Pro

8 séances pour un travail de redéfinition de son identité professionnelle complet

Accompagnement 24 heures

Durée de 8 semaines à 3 mois

Complet & Intégratif

Lorsque l'accompagnement se déroule en présentiel, les rendez-vous auront lieu au bureau de Nadège PETRUCCI, 42 rue de Tauzia 33800 Bordeaux.

Nous planifions les séances du bilan de compétences en amont avec le bénéficiaire en fonction de ses disponibilités. Le planning prévisionnel est composé de **8 séances de 3 heures** avec environ 1 séance par semaine. Certaines intersessions sont espacées d'un peu plus d'une semaine lorsque le travail et les démarches nécessitent davantage de temps. Le planning peut être ajusté en fonction des besoins et des contraintes personnelles ou professionnelles du bénéficiaire. Si la situation le nécessite, le planning peut être modifié au cours du bilan de compétences.



Définition

Le bilan de compétences fait partie des actions qui entrent dans le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV). C'est une démarche règlementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38. L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Selon les termes de la loi du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi, et comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

Accessibilité

Afin de faciliter les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter au minimum 2 mois avant la date souhaitée afin d'étudier la meilleure adaptation des moyens et méthodes, dans la mesure du possible. Le cas échéant, nous ferons le nécessaire pour vous proposer une alternative.

Financement

CPF, plan de formation, Pôle Emploi, autofinancement ...

Vous êtes indépendant, salariés, demandeur d'emploi, vous travaillez dans le privé ou dans le public... Selon votre situation et votre statut, différentes possibilités de financement s'offrent à vous. Nous pourrons étudier ensemble les solutions possibles.

Délais d'accès

Dès réception de votre demande de contact, vous serez rappelés dans un délai de 48h pour prendre rendez-vous. Ce rendez-vous (entretien préalable d'analyse de la demande) est gratuit et sans engagement. Il permet d'échanger pour cerner vos attentes, répondre à vos questions et vous expliquer la démarche.

À l'issue de ce rendez-vous d'analyse de votre demande, le bilan de compétences pourra commencer après la signature de la convention établie selon le mode de financement que vous aurez mobilisé. Le délai pour démarrer le bilan est habituellement de 1 mois.



Description

Le bilan de compétences est une démarche :

- Volontaire: le participant décide lui-même du moment de son bilan de compétences, y compris lorsque l'employeur est à l'origine de la demande et qu'il finance la prestation
- **Confidentielle** : le professionnel est seul destinataire des informations et documents produits par le bilan de compétences
- **Non sanctionnante** : il s'agit d'une autoévaluation accompagnée et à visée formative.



Un bilan de compétences se décompose en 3 phases distinctes qui se déroulent lors de plusieurs séances de travail.

Phases définies dans l'Art. R. 6313-4 du code du travail

1. Phase préliminaire

- Analyser du contexte et de la demande
- Confirmer son engagement et sa motivation pour réaliser le bilan de compétences
- Faire le point sur les souhaits d'évolution ou de changement, définir et analyser la nature de ses besoins
- Déterminer la prestation la plus adaptée
- S'informer des conditions de réalisation du bilan de compétences

2. Phase d'investigation

- Analyser les motivations et objectifs professionnels et personnels
- Identifier les compétences et les ressources mobilisables et repérer les champs professionnels où elles peuvent être mises en œuvre
- Déterminer les compétences qui restent à acquérir et les axes d'amélioration pour atteindre l'objectif visé
- Évaluer la faisabilité du projet (environnement, démarches, formation, emploi, etc.)

3. Phase de conclusion

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel
- Prévoir et planifier les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet et notamment les besoins en termes de formation
- Construire un plan d'action
- Valider le document de synthèse remis à l'issue de la démarche.

Entretien de suivi

- Entretien de suivi 6 mois après la fin du bilan de compétences
- Faire un point sur l'évolution de la situation au regard du plan d'action établi
- Identifier des solutions selon le besoin et si nécessaire



PUBLIC

Toute personne souhaitant s'engager dans une réflexion sur son évolution professionnelle.

DURÉE

24 heures – 8 séances sur une durée de 8 semaines à 3 mois

ORGANISATION

Séances en présentiel, à distance ou mixte

DÉROULÉ

Phase préliminaire Phase d'investigation Phase de conclusion

TARIF

1860€ TTC

LIEU

42 rue de Tauzia 33800 Bordeaux

Ou lien visio envoyé avant le démarrage de l'accompagnement

ACCESSIBILITE

Pour faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter un mois avant la date souhaitée afin d'étudier la meilleure adaptation des méthodes dans la mesure du possible.

FINANCEMENT

CPF, plan de formation, Pôle Emploi, autofinancement

DELAI D'ACCES AU BILAN DE COMPETENCES

Dès réception de votre demande de contact, vous serez rappelés dans un délai de 48h pour prendre rendez-vous. Le délai pour démarrer le bilan est habituellement de 1 mois, selon les disponibilités et le financement sollicité.

TITRE QUALITE CONSULTANT

Nadège PETRUCCI

Coach professionnel certifiée, praticienne MBTI® certifiée et consultante-formatrice.

CONTACT

Pour toute information:

Nous contacter par téléphone au **06 50 90 95 46** ou par email : contact@inway.coach